



**HR Sprint**

**Plan de paie du**

**6 janvier 2021**

**BU HCM – Cegid HR Sprint**

Version : Décembre 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 6 janvier 2021

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

**cegid**

## À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 6 janvier 2021

Niveau de confidentialité	Document Confidentiel
Dernière mise à jour	6 janvier 2021
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

### Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

<b>1. Préambule.....</b>	<b>4</b>
1.1. Plan de paie .....	4
1.2. Informations.....	4
1.3. Préconisations .....	4
<b>2. Information importante utilisateurs CEGID BUSINESS RH V9..</b>	<b>6</b>
<b>3. Points d’attention utilisateur.....</b>	<b>7</b>
<b>4. Valeurs 2021 .....</b>	<b>8</b>
4.1. Plafond de la sécurité sociale .....	8
4.2. SMIC.....	8
4.3. Minimum garanti .....	9
4.4. Fraction Taux accident du travail .....	9
4.5. Barème prélèvement à la source .....	9
4.6. Cotisation maladie Alsace-Moselle .....	9
<b>5. DSN.....</b>	<b>11</b>
5.1. Organismes.....	11
5.2. Erreur PE006 pour les établissements situés en Alsace Moselle .....	12
<b>6. Limite d’exonération fiscale des heures supplémentaires.....</b>	<b>13</b>
<b>7. Allocation familiale Apprenti MSA .....</b>	<b>16</b>
<b>8. Allocation familiale mandataire .....</b>	<b>17</b>
<b>9. KBs des plans de paie précédents .....</b>	<b>21</b>

## 1. PREAMBULE

### 1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **6012021,0001**.

### 1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

### 1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

- Paie
  - Paramètres
  - Salarié
  - Caractéristique
  - Génération con
  - N4DS
  - Préférences**
  - Formation
  - Interface
  - Compléments
  - Autres
  - DUE dématériel
  - JSS & maintien
  - eRH
  - DSN

Paie Paramètres Salarié Caractéristiques Génération comptable N4DS **Préférences** Formation Interface Compléments

Modèle d'édition du bulletin  
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Cumul édité en bas de bulletin  
Cumul 1  
Cumul 2  
Cumul 3  
Cumul 4  
Cumul 5  
Cumul 6

Absence éditée en bas de bulletin  
Absence 1  
Acquis  
Pris  
Absence 2  
Acquis  
Pris  
Absence 3  
Acquis  
Pris  
Absence 4  
Acquis  
Pris

Cumul mensuel édité en bas de bulletin  
Champ 1  
Libellé  
Champ 2  
Libellé  
Champ 3  
Libellé

Etat justificatif  
Heure 20 Heures travaillées  
Rémunération 01 Brut avant abattement  
Repas pris Montant rémunération 0500  
Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Calendrier  
Edité en Gestion en heures

Visite médicale  
Périodicité Tous les 2 ans  
Nb de zones libres combo 0  
Nb de zones libres montant 0

DUCS  
 Factorisation

Gestion des Accidents du travail  
 Activer la gestion des accidents du travail  
 Activer la gestion automatique des MAJs

Éléments du bulletin  
 **Gestion des niveaux et des éléments dossier**  
 Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes  
 Gestion des alertes de paie

Application de paie

Libellé des rubriques  
Mode d'impression rubriques Détail / libellé historique  
Mode de saisie des rubriques Détail / libellé historique

## 2. INFORMATION IMPORTANTE UTILISATEURS CEGID BUSINESS RH V9

Pour les utilisateurs de **Cegid Business RH V9**, nous vous rappelons l'arrêt définitif de nos services d'assistance et de maintenance au **30 Septembre 2020**. Vous ne bénéficierez plus de nos services d'assistance et de maintenance ni d'aucune mise à jour légale ou fonctionnelle.

Pour assurer une continuité de service sereine et sécurisée, nous vous invitons à évoluer vers notre solution Cegid HR Sprint.

### 3. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Valeurs 2021	P8
DSN	P11
Limite d'exonération fiscale des heures supplémentaires	P13

## 4. VALEURS 2021

### 4.1. Plafond de la sécurité sociale

Mise à jour de la valeur du plafond de la sécurité sociale applicable au 01/01/2021

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0001	Plafond SS Mensuel	01/01/2021	3428
0002	Plafond SS Annuel	01/01/2021	41136
0003	Plafond SS Trimestriel	01/01/2021	10284
0004	Plafond SS quinzaine	01/01/2021	1714
0005	Plafond SS semaine	01/01/2021	791
0006	Plafond SS Jour	01/01/2021	189
0007	Plafond SS Heure	01/01/2021	26

*Arrêté du 22 décembre 2020 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2021, publié au JORF n°0314 du 29 décembre 2020*

### 4.2. SMIC

Mise à jour de la valeur du SMIC applicable au 01/01/2021

Code	Libellé	Valeur
0008	Smic au 01/01/N	1554,58
0010	SMIC Mensuel 39H	1780,58
0011	SMIC Horaire	10,25
0012	SMIC Mensuel 35H	1554,58

*Décret 2020-1598 du 16 décembre 2020 au JO du 17 décembre 2020*



### 4.3. Minimum garanti

Mise à jour de la valeur applicable du Minimum Garanti applicable au 01/01/2021 (élément national 0020) : valeur 3,65 €

*Décret 2020-1598 du 16 décembre 2020 au JO du 17 décembre 2020*

### 4.4. Fraction Taux accident du travail

Mise à jour de la fraction de taux de la cotisation accident du travail prise en compte, notamment, dans le coefficient de la réduction générale



### 4.5. Barème prélèvement à la source

Mise à jour des barèmes des taux non personnalisé pour le PAS applicable au 01/01/2021

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p21v01/>

### 4.6. Cotisation maladie Alsace-Moselle

Mise à jour du taux de la cotisation maladie du régime Alsace-Moselle applicable au 01/01/2021

The screenshot shows a software window titled "Eléments nationaux : Maladie supplém. Alsace-Moselle". The window has a toolbar with icons for file operations and a help/close button. Below the toolbar are two tabs: "Caractéristiques" (selected) and "Commentaire". The "Caractéristiques" tab contains a form with the following fields:

Prédéfini	CEGID
Code	0138
Libellé	Maladie supplém. Alsace-Moselle
Date de validité	01 janv. 2021
Libellé abrégé	Maladie supp A M
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	1,5000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input checked="" type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

*Décision du 14 décembre 2020 du conseil d'administration du régime local d'Assurance maladie d'Alsace-Moselle*

## 5. DSN

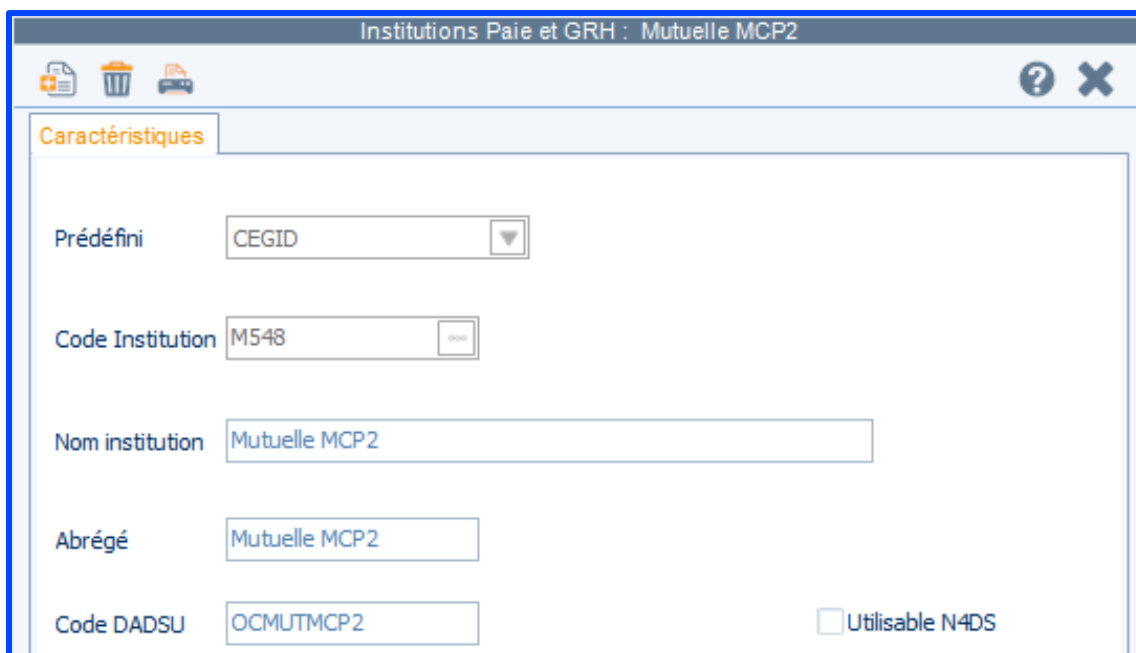
### 5.1. Organismes

Mise à jour des libellés des organismes suivants :

- M007 « APIVIA-MACIF MUTUALITE »
- M378 « APIVIA-MACIF MUTUALITE »

Création des codes organismes ci-dessous :

M548 « Mutuelle MCP2 »



The screenshot shows a web application window titled "Institutions Paie et GRH : Mutuelle MCP2". The window contains a form with the following fields:

- Prédéfini:** A dropdown menu with "CEGID" selected.
- Code Institution:** A text input field containing "M548".
- Nom institution:** A text input field containing "Mutuelle MCP2".
- Abrégé:** A text input field containing "Mutuelle MCP2".
- Code DADSU:** A text input field containing "OCMUTMCP2".
- Utilisable N4DS:** A checkbox that is currently unchecked.

X401 « MUTUELLE DES SAPEURS-POMPIERS DE FR »

Institutions Paie et GRH : MUTUELLE DES SAPEURS-POMPIERS DE FR

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code Institution: X401

Nom institution: MUTUELLE DES SAPEURS-POMPIERS DE FR

Abrégé: MUTUELLE DES SAPE

Code DADSU: GMNSF1

Utilisable N4DS

X402 « Lucie tech »

Institutions Paie et GRH : Lucie tech

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code Institution: X402

Nom institution: Lucie tech

Abrégé: Lucie tech

Code DADSU: DLTEC1

Utilisable N4DS

## 5.2. Erreur PE006 pour les établissements situés en Alsace Moselle

Correction de l'erreur PE006 rencontré en génération DSN mensuelle pour les établissements appliquant le régime Alsace-Moselle

## 6. LIMITE D'EXONERATION FISCALE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Suite à la précision de la DGFIP concernant les heures supplémentaires des apprentis, nous modifions le mode de calcul de la limite d'exonération fiscale. Nous la calculons dorénavant à partir du montant net des heures supplémentaires et non plus leur montant brut puisque le coefficient dû à la CSG-CRDS ne s'applique pas aux apprentis (coefficient de 1).

La variable de paie COI4 "Max non imposition HS/HC >2020" remplace la variable de paie CI76 "Max non imposition HS/HC" en maximum de la remuneration 8200 "Heures suppl non imposables".

*COI4 "Max non imposition HS/HC >2020"*

The screenshot shows the configuration window for the variable "COI4 Max non imposition HS/HC >2020".

- Prédéfini:** CEGID
- Code:** COI4
- Libellé:** Max non imposition HS/HC >2020
- Nature:** Test
- Thème:** Calcul de la paie

The **Test** tab is active, showing the following logic:

- Si:** Variables de paie > COI8 HS/HC exo nettes (A) >= Eléments nationaux > 0542 Limite exo fiscale HS
- Alors:** Valeur (coef, taux, quar) 0 0
- Sinon:** Valeur (coef, taux, quar) 1 1 \* Variables de paie > COI8 Max non imposition HS

## COI6 "Max non imposition HS/HC >2020 2"

Variable : COI6 Max non imposition HS/HC >2020 2

Prédéfini: CEGID

Code: COI6

Libellé: Max non imposition HS/HC >2020 2 Nature: Test

Thème: Calcul de la paie

**Test** Bloc Note

**Si** Variables de paie COI8 HS/HC exo nettes (A + Variables de paie 0712 Cumul montant des he  
 \* Variables de paie CO8: Coeff HS net Sal/App <= Eléments nationaux 0542 Limite exo fiscale HS  
 FIN

**Alors** Variables de paie 0712 Cumul montant des FIN p exo

**Sinon**  
 Valeur (coef, taux, quar) 0 0 + Variables de paie COJ1 HS EXO restantes  
 / Variables de paie CO8: Coeff HS net Sal/App FIN



Cette modification est impactante surtout pour les salariés ayant été apprentis sur la période fiscale considérée.



Pour que le coefficient soit de 1 pour les apprentis, il faut que la zone catégorie DUCS de la fiche salarié soit renseignée à "Apprenti"

Emploi - Salarié : 0000000025 APPRENTI Salarié

Salarié Compléments Documents Historique Formations et GPEC

Valider Quitter Nouveau Supprimer Actions

Identité Etat civil **Emploi** Affectation Profils Autres profils Contrat DADS PAS

Zones libres Eléments dynamiques Eléments nationaux Zones libres

Emploi

Date d'entrée 01 sept. 2018 Date de sortie

Motif d'entrée Embauche Motif de sortie <<Aucun>>

Type d'embauche Heure d'embauche 00:00  Sortie définitive

Motif suspension paie <<Aucun>>  Suspension paie

Date d'entrée précédente Date sortie précédente

Catégorie ducs Apprenti

Aucune prévision de visite médicale

Multi-employeur  Multi-employeu Salaires mensuels multi-employeur 0,00

Ancienneté

Date début ancienneté 01 sept. 2018 Régul mois 0 Soit 2 ans et 4 mois ou 28 mois

Table d'ancienneté <<Aucun>>

Profil ancienneté Idem Etablissement <<Aucun>>

Ancienneté dans le poste 01 sept. 2018 Date ancienneté conventionnelle 01/01/1900

Ancienneté dans le collège 01 sept. 2018

Ancienneté dans le groupe 01 sept. 2018

Ancienneté dans l'entreprise 01 sept. 2018

## 7. ALLOCATION FAMILIALE APPRENTI MSA

Correction de l'onglet DSN des cotisations 20F6 « Alloc familiales App < 0.79 SMIC » et 20F8 « Alloc familiales App > 0.79 SMIC » qui devient :



The screenshot shows a software window titled "Cotisations : 20F8 Alloc familiales App > 0.79 SMIC". The window has a menu bar with "Caractéristiques", "Calcul", "Etats", and "DSN". Below the menu bar, there are four dropdown menus for configuration:

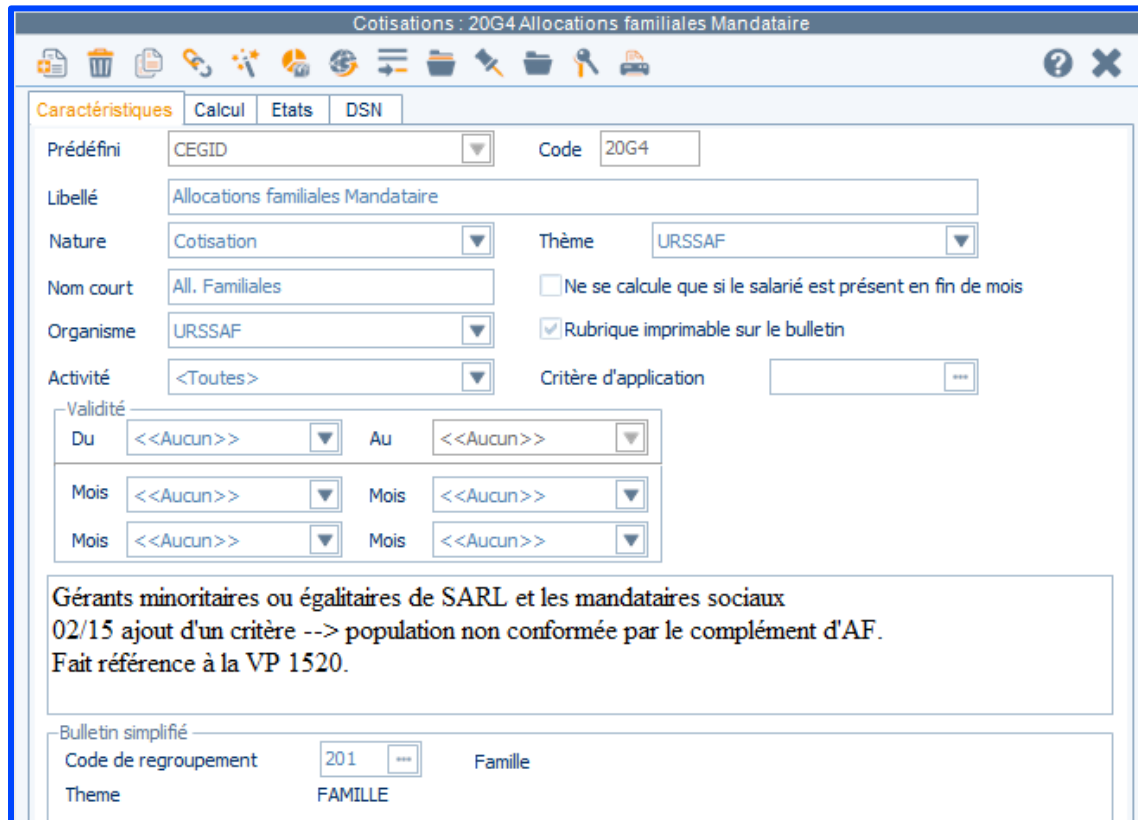
Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	074 - Cotisation Allocation familiale - taux normal
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>



## 8. ALLOCATION FAMILIALE MANDATAIRE

En prévision des nouvelles consignes déclaratives de l'URSSAF, nous scindons en 2 la cotisation Allocation Familiale des mandataires (CTP 863) :

- 20G4 "Allocations familiales Mandataire" rattachée au code DSN 074 "Cotisation Allocation familiale – taux normal"



The screenshot shows a software window titled "Cotisations : 20G4 Allocations familiales Mandataire". The interface includes a toolbar with various icons and a main configuration area with the following fields:

- Caractéristiques** (selected tab):
  - Prédéfini: CEGID (dropdown)
  - Code: 20G4 (text box)
  - Libellé: Allocations familiales Mandataire (text box)
  - Nature: Cotisation (dropdown)
  - Thème: URSSAF (dropdown)
  - Nom court: All. Familiales (text box)
  - Organisme: URSSAF (dropdown)
  - Activité: <Toutes> (dropdown)
  - Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois:
  - Rubrique imprimable sur le bulletin:
  - Critère d'application: (empty text box with dropdown arrow)
- Validité** (grouped section):
  - Du: <<Aucun>> (dropdown)
  - Au: <<Aucun>> (dropdown)
  - Mois: <<Aucun>> (dropdown)
  - Mois: <<Aucun>> (dropdown)
  - Mois: <<Aucun>> (dropdown)
  - Mois: <<Aucun>> (dropdown)
- Textual information:**
  - Gérants minoritaires ou égalitaires de SARL et les mandataires sociaux
  - 02/15 ajout d'un critère --> population non conformée par le complément d'AF.
  - Fait référence à la VP 1520.
- Bulletin simplifié** (grouped section):
  - Code de regroupement: 201 (text box)
  - Thème: FAMILLE (text box)

Cotisations : 20G4 Allocations familiales Mandataire

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	1000	Base SS	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Variable de Paie	1520	Taux Allocation familiale	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 20G4 Allocations familiales Mandataire

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 074 - Cotisation Allocation familiale - taux normal

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

- 20G6 "Complément AF Mandataire" rattachée au code DSN 102 "Cotisation Allocation familiale – taux réduit"

Cotisations : 20G6 Complément AF Mandataire

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 20G6

Libellé: Complément AF Mandataire

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: Complément AF Man  Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: URSSAF  Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: [ ]

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

**Gérants minoritaires ou égalitaires de SARL et les mandataires sociaux**  
 02/15 ajout d'un critère --> population non conformée par le complément d'AF.  
 Fait référence à la VP 1520.

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 201 Famille

Theme: FAMILLE

Cotisations : 20G6 Complément AF Mandataire

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	1000	Base SS	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Élément National	0148	Complément Allocations Familiales	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 20G6 Complément AF Mandataire

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	102 - Cotisation Allocation Familiale - taux réduit
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

Ces 2 cotisations remplacent la cotisation 2098 "Allocation familiale mandataire" dans le profil 332 "Mandataire (partie mandat social)".

## 9. KBS DES PLANS DE PAIE PRECEDENTS

Plan de paie du 16 décembre : [KB0030732](#)

Plan de paie du 16 novembre 2020 : [KB0030496](#)

Plan de paie du 16 octobre 2020 : [KB0030321](#)

Plan de paie du 16 septembre 2020 : [KB0030080](#)

Plan de paie du 10 juillet 2020 : [KB0029809](#)

Plan de paie du 16 juin 2020 : [KB0029626](#)

Plan de paie du 15 mai 2020 : [KB0029387](#)

Plan de paie du 10 avril 2020 : [KB0028912](#)

Plan de paie du 24 mars 2020 : [KB0028646](#)

Plan de paie du 17 février 2020 : [KB0028307](#)

Plan de paie du 23 janvier 2020 : [KB0028053](#)

Plan de paie du 16 janvier 2020 : [KB0027942](#)